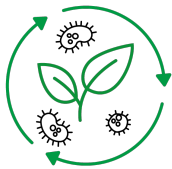




Traitement biologique en poudre pour fosses septiques et toutes eaux

- Améliore le fonctionnement des fosses septiques et toutes eaux et évite les risques d'engorgement (canalisations et drains d'épandage).
- Permet de réduire significativement la fréquence des vidanges.
- Elimine totalement et durablement les remontées d'odeurs nauséabondes générées par les bactéries fermentatives.
- Liquéfie rapidement puis digère les graisses, les matières organiques et le papier toilette.
- Participe activement à la bioépuration des effluents pollués et limite ainsi la quantité de déchets émis et favorise la réduction des émissions de carbone nécessaires au transport et au curage.



Composition :

Parmi les principaux composants : mélange de micro-organismes sélectionnés fixés sur un support naturel inerte, agents de surface, nutriments.

Les micro-organismes sont non génétiquement modifiés conformément à la Directive Européenne 2001/18/CE et appartiennent au Groupe 1 (non pathogène) conformément à la Directive Européenne 2000/54/CE.

Caractéristiques techniques :

Aspect : Poudre blanche

Odeur : Légère odeur de fermentation

Dénombrement micro-biologique : 118 millions UFC/g

Température d'utilisation : 10 à 35°C

Densité : environ 1

Domaines d'utilisation :

S'utilise pour l'entretien manuel des fosses septiques ou des fosses toutes eaux et des canalisations attenantes.

Mode d'emploi :

- **Préparation** : Introduire le produit directement dans la fosse ou l'ajouter dans un seau d'eau tiède, remuer et

verser le mélange progressivement soit dans la fosse soit en amont (siphons, WC...).

- **Ensemencement initial** : 2 doses/m³. Un curage préalable de l'installation donnera des résultats plus complets et plus durables.
- **Traitement d'entretien** : 1 dose/mois. Ce dosage pourra être modulé en fonction de l'usage et du curage initial de la fosse.

Certaines conditions nuisent au traitement : ensemencement trop rapide après vidange, longue période d'inactivité (> 1 mois), augmentation du volume d'effluents, déversements intempestifs d'agents biocides (désinfectant, eau de Javel ou antibiotiques)... Une augmentation des doses est alors conseillée.

Une dose = 200gr

Précautions d'emploi et de stockage :

Dangereux. Respecter les précautions d'emploi. Pour plus de renseignements, la fiche de données de sécurité est disponible sur simple demande, sur internet (www.quickfids.com ou www.phem.fr) ou en scannant le QR Code. Conserver le produit dans son emballage d'origine fermé, à l'abri de la lumière, de l'humidité et du gel, dans un local frais et ventilé et hors de la portée des enfants. Refermer l'emballage après chaque utilisation. Eviter tout contact avec la peau et les yeux. Porter des gants et un équipement de protection appropriés. En cas de contact avec les yeux, rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes et si nécessaire, consulter un spécialiste. En cas de contact avec les vêtements ou la peau, retirer tous vêtements souillés et rincer abondamment à l'eau. Ne pas réutiliser l'emballage.

Protection de l'environnement :

Le produit est fabriqué selon le respect des normes et réglementations environnementales en vigueur dans l'Union Européenne. Pour la destruction du produit et/ou de l'emballage, se conformer aux prescriptions nationales et locales en vigueur.

Produit réservé à un usage professionnel.

Les renseignements figurant sur cette notice sont donnés de bonne foi. Nous attirons cependant l'attention des utilisateurs sur les risques encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres fins que celles pour lesquelles il a été conçu. Ces renseignements ne sauraient constituer de notre part ni une garantie ni un engagement, la manipulation et la mise en œuvre de notre produit échappant à notre contrôle. Vérifier auprès de nos services que la présente fiche n'a pas été modifiée par une édition plus récente.



Traitement biologique en poudre pour bacs à graisses

- Permet de réduire significativement la fréquence des curages et leurs nuisances : odeurs, encrassements, immobilisations des locaux...
- Liquéfie rapidement puis digère les graisses et les matières organiques (fécules, protéines, sucres...).
- Préserve les installations en empêchant les bouchons et les phénomènes de corrosion et élimine totalement et durablement les odeurs nauséabondes générées par les acides gras volatils et les bactéries fermentatives.
- Participe activement à la bioépuration des effluents pollués et limite ainsi la quantité de déchets émis et favorise la réduction des émissions de carbone nécessaires au transport et au curage.



Composition :

Parmi les principaux composants : mélange de micro-organismes sélectionnés fixés sur un support naturel inerte, agents de surface, nutriments.

Les micro-organismes sont non génétiquement modifiés conformément à la Directive Européenne 2001/18/CE et appartiennent au Groupe 1 (non pathogène) conformément à la Directive Européenne 2000/54/CE.

Caractéristiques techniques :

Aspect : Poudre blanche

Odeur : Légère odeur de fermentation

Dénombrement micro-biologique : 118 millions UFC/g

Température d'utilisation : 10 à 35°C

Densité : environ 1.000

Domaines d'utilisation :

S'utilise pour l'entretien manuel des bacs à graisse et des canalisations attenantes rencontrés en milieu alimentaire : restaurants, hôtels, restauration collective (écoles, maisons de retraite...) scolaires, commerces (boucheries, charcuteries...)... S'utilise également pour l'épuration des eaux grises et eaux noires à bord des navires (plaisance, croisières, ferries...).

Mode d'emploi :

Préparation : Introduire le produit directement dans le bac ou l'ajouter dans un seau d'eau tiède, remuer et verser le mélange progressivement soit dans le bac soit en amont (bacs de plonge, siphons de sol) pour traiter également les canalisations.

Ensemencement initial : Un traitement efficace nécessite un curage préalable de l'installation puis l'ensemencement de

la biomasse active sous 2 à 3 jours. Utiliser 3 ou 4 doses/m³ soit 600 ou 800g.

Traitement d'entretien :

- < 250 repas/jour : 1 dose de 200g/semaine,
- De 250 à 500 repas/jour : 2 doses de 200g/semaine,
- 500 repas/jour : 3 doses de 200g/semaine.

Nous consulter pour les installations de plus grandes dimensions ou pour les traitements automatiques. Tout traitement doit impérativement être réalisé moins 2 heures après la fin du service.

Conditionnements :

BIO03 : Carton de 12 X 1kg.

BIO28 : Seau de 25 doses hydrosolubles de 200g.

Précautions d'emploi et de stockage :

Scanner le QR Code pour avoir accès à la fiche de données de sécurité (FDS). Conserver le produit dans son emballage d'origine fermé, à l'abri de la lumière, dans un local frais (entre 5°C et 30°C) et ventilé et hors de la portée des enfants. Eviter tout contact avec la peau et les yeux. Porter des gants et un équipement de protection appropriés. En cas de contact avec les yeux, rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes et si nécessaire, consulter un spécialiste. En cas de contact avec les vêtements ou la peau, retirer tous vêtements souillés et rincer abondamment à l'eau. Ne pas réutiliser l'emballage.

Protection de l'environnement :

Le produit est fabriqué selon le respect des normes et réglementations environnementales en vigueur dans l'Union Européenne. Pour la destruction du produit et/ou de l'emballage, se conformer aux prescriptions nationales et locales en vigueur.

Produit réservé à un usage professionnel.

Les renseignements figurant sur cette notice sont donnés de bonne foi. Nous attirons cependant l'attention des utilisateurs sur les risques encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres fins que celles pour lesquelles il a été conçu. Ces renseignements ne sauraient constituer de notre part ni une garantie ni un engagement, la manipulation et la mise en œuvre de notre produit échappant à notre contrôle. Pour plus de renseignements, la fiche de données de sécurité est disponible sur simple demande ou sur Internet (www.quickfds.com ou www.phem.fr). Vérifier auprès de nos services que la présente fiche n'a pas été modifiée par une édition plus récente.